

Moratoire sur les fermetures dans les écoles rurales

Emmanuel Macron devait aussi annoncer une mesure symbolique faite pour apaiser la colère des « gilets jaunes » qui se plaignent de la raréfaction des services publics dans les territoires ruraux : « Plus aucune fermeture d'écoles » d'ici à la fin du quinquennat. On se souvient qu'une fronde des élus ruraux avait reproché l'an dernier à Jean-Michel Blanquer de supprimer des écoles à tour de bras pour soi-disant financer la diminution des élèves par classe dans les zones d'éducation prioritaire. « Le ministre

déshabille Pierre pour habiller Paul », se plaignaient-ils. Une tendance, selon eux, constante. Ce que le ministre a toujours démenti. Dans un rapport du mois de mars sur « l'accès aux services publics dans les territoires ruraux », la Cour des comptes donne pourtant en partie raison au ministre de l'Éducation.

Certes, 1 000 écoles rurales ont fermé entre 2013 et 2017 en raison d'une baisse démographique importante, mais les taux d'encadrement restent très favorables dans ces

départements. En 2016, on comptait 5 enseignants pour 100 élèves dans les Hauts-de-Seine et 8,8 en Lozère. « Cet intervalle ne s'est pas resserré depuis 2012, date à laquelle il allait de 5 en Seine-et-Marne à 8,7 en Lozère », indique la Cour des comptes.

Stéphane Crochet, responsable du syndicat d'enseignants SE-Unsa, critique cette « glaciation » qui « n'est pas le meilleur moyen de préparer l'avenir », car si les effectifs baissent dans le monde rural, ils continuent à augmenter en milieu urbain... M.-E. P.